



**Direction générale de l'enseignement  
et de la recherche  
Service de l'enseignement technique  
Sous-direction des politiques de formation  
et d'éducation  
Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion  
1 ter avenue de Lowendal  
75700 PARIS 07 SP  
0149554955**

**Direction générale de l'enseignement  
et de la recherche  
Service de l'enseignement supérieur, de la recherche  
et de l'innovation  
Sous-direction de l'enseignement supérieur  
Bureau des formations de l'enseignement supérieur**

**Note de service**

**DGER/SDPFE/2016-871**

**09/11/2016**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 30/12/2016

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 3

**Objet :** Appel à projet "étudiants : prévenir les addictions de pairs à pairs."

#### **Destinataires d'exécution**

Etablissements d'enseignement supérieur agricole

**Résumé :** La présente note de service précise les modalités de participation des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage à l'appel à projet concernant les actions de prévention dans le cadre des conduites addictives.

La présente note de service a pour objet d'inviter les établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage à s'associer au projet de prévention intitulé

### **« Etudiants : prévenir les addictions de pairs à pairs »**

Cette démarche est soutenue par la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

Ce projet, à destination des étudiants de l'enseignement supérieur, a vocation à impliquer les étudiants engagés dans la vie associative de leur établissement.

## **I - Contexte**

La consommation de substances psychoactives est un problème de société majeur qui touche l'ensemble de la population. Aux dommages sociaux et sanitaires pour l'utilisateur, s'ajoutent les dommages pour leur entourage et la collectivité, lorsque se produisent des accidents ou des phénomènes de violence.

Les différentes études menées depuis la fin des années 90 montrent qu'à l'entrée dans l'âge adulte les premières dépendances et abus réguliers apparaissent. C'est donc une question de santé publique majeure qui est soulevée ici au regard des conséquences engendrées par ce type de comportement, que ce soit au niveau médical, économique, professionnel, social ou familial.

Une enquête du réseau national des mutuelles étudiantes (2015) montre que les étudiants ont une consommation excessive d'alcool de plus en plus importante. Cette augmentation se retrouve également dans la consommation d'ecstasy (principe actif : méthylènedioxyméthamphétamine ou MDMA). Enfin le mode de consommation du tabac a évolué : le tabac à rouler trouve une place de plus en plus importante chez les fumeurs étudiants.

Une autre enquête, menée par la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) en 2014, a montré que 71% des sondés sont plus sensibles lorsque le message de prévention est transmis par une personne du même âge. Il faut donc favoriser la prévention par les pairs.

Au-delà de conclusions habituelles des études sur l'alcool et les jeunes, notamment en ce qui concerne la différence entre les hommes et les femmes, l'étude de la FAGE met en exergue le lien entre fréquence et quantité consommée.

Elle montre également que les actions de prévention classiques et généralistes, bien qu'utiles et nécessaires, ont une portée limitée puisqu'elles atteignent plus difficilement les publics les plus à risque. Il est ainsi nécessaire d'appréhender la prévention dans une démarche globale ne se limitant pas à la réduction de risques au cours des soirées étudiantes.

Par ailleurs, pour être efficaces, ces actions doivent également prendre en compte un phénomène de plus en plus répandu, à savoir la consommation au sein de la sphère privée. Ainsi les soirées étudiantes, et notamment par le biais des « soirées étudiantes responsables » doivent tendre à devenir des vecteurs d'exemplarité et de diffusion des bonnes pratiques.

## **II - Descriptif de l'appel à projet**

La prévention consiste en « la construction d'un espace de réflexion et d'action pour renforcer la protection des citoyens face aux facteurs de risques collectifs et individuels de morbidité et pour les inviter à faire des choix responsables et favorables à la santé, dans le respect de leurs libertés et de la loi. »

L'objectif de la prévention et de la réduction des risques est de permettre à un individu de faire des choix éclairés au niveau de sa santé afin qu'il en soit l'acteur.

### **Destinataires**

Le présent appel à projets s'adresse aux établissements de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage, publics et privés, relevant du ministère chargé de l'agriculture. Il a pour but d'inciter ces établissements à mettre en place une action de prévention contre les conduites addictives, en lien avec des responsables associatifs étudiants ou/et élus étudiants de leur établissement.

### **Typologie des projets**

Les actions proposées :

- devront être menées par et pour les étudiants ;
- intégreront une évaluation des actions et notamment l'impact sur les étudiants.

Exemples non exhaustifs de projets : conception et édition de supports de communication, de jeux, concours artistique (dessin, peinture, photo, ...), création et mise en scène d'une pièce de théâtre...

Les projets peuvent être construits par une ou plusieurs associations et menés au niveau :

- d'un site d'un établissement,
- entre sites d'un même établissement,
- entre établissements.

Il est conseillé aux établissements de prendre l'attache d'experts sur les questions des conduites addictives, tant pour la construction des projets que pour leur mise en œuvre et leur évaluation. Une liste non exhaustive de structures spécialisées et ressources disponibles est proposée aux établissements en annexe 2, il est également possible de faire appel au Bureau National des Elèves Ingénieurs.

## **III - Mise en œuvre de l'appel à projets**

Un comité, composé de représentants de l'enseignement agricole et d'experts extérieurs, aura pour mission de valider les projets qui seront retenus dans le cadre du présent appel à projets, selon la pertinence des éléments fournis dans la note synthétique et le caractère innovant du projet.

Le nombre maximum de projets retenus est fixé à 9.

Pour chaque projet retenu, l'établissement porteur recevra une somme forfaitaire de 1000 €.

## **Calendrier**

Pour les établissements souhaitant s'impliquer dans cet appel à projets :

Novembre 2016 : Réflexion et construction des projets.

30 décembre 2016 : Date limite de transmission des projets à la DGER sous forme d'une note synthétique (annexe 1).

Janvier 2017 : Sélection des projets, communication aux établissements, conventionnement entre la DGER et les établissements dont les projets auront été sélectionnés, versement de l'aide.

Février à octobre 2017 : Mise en place des actions dans les établissements.

30 novembre 2017 : Date limite de transmission à la DGER du bilan des projets réalisés (annexe 3).

Le Directeur Général  
de l'Enseignement et de la Recherche

Philippe VINÇON



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

**« Etudiants : prévenir les addictions de pairs à pairs »**

**Annexe 1**

NOTE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION DU PROJET

**Intitulé du projet :**

**Etablissement :**

**Adresse postale :**

**Référent du projet pour l'établissement – Vie étudiante**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse de courrier électronique :

Téléphone :

**Référent étudiant du projet**

Nom :

Prénom :

Association :

Fonction au sein de l'association :

Cursus de formation :

- Ingénieur
- Vétérinaire
- Paysage
- Licence professionnelle
- Master
- Doctorat

Année :

- 1ère
- 2ème
- 3ème
- 4ème
- 5ème

Adresse de courrier électronique :

Téléphone :

## **Projet**

*Brève présentation du projet*

## **Contexte du projet**

*Pourquoi s'engager dans ce projet ? Quels en sont les facteurs majeurs ?  
Quel lien avec la politique de l'établissement ?*

## **Ingénierie de projet : du diagnostic à la mise en place des actions**

*Comment engager le projet dans l'établissement ? Comment les actions sont-elles co-construites entre les responsables étudiants et l'établissement ? Quels partenaires techniques et financiers ?  
Décliner les actions qui vont être menées.*

## **Evaluation du projet (quantitative/qualitative)**

*Comment sera mise en place l'évaluation ? Quels partenaires seront envisagés ? Quelle sera la méthode d'évaluation du projet ?*

## **Budget prévisionnel (attention il doit être équilibré)**

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>

## **Avis du DEVE**

A compléter de la date et du cachet de l'établissement

Fiche à retourner par courrier électronique  
**Au plus tard le 30 décembre 2016 à :**

[conf-dger.bvie@educagri.fr](mailto:conf-dger.bvie@educagri.fr)



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

## « Étudiants : prévenir les addictions de pairs à pairs »

### Annexe 2

#### Structures spécialisées et ressources disponibles

Dans le cadre de la préparation du projet et afin d'obtenir des renseignements fiables sur les opérateurs de prévention sur un territoire donné, tout établissement est invité à se rapprocher des organismes suivants :

Au niveau de la région :

- ARS (Agence Régionale de Santé)
- CRES (Comité Régional d'Education pour la Santé) ou IREPS (Institut Régional d'Education pour la santé)

Au niveau du département :

- CODES (Comité départemental d'Education pour la Santé)

Vous pourrez retrouver en ligne les adresses et informations de contact :

- des ARS, depuis le page d'accueil du portail national :  
<http://www.ars.sante.fr/Portail-des-Agences-Regionales.portail.0.html>  
Rubrique : Les ARS dans votre région



- des CRES ou IREPS, ainsi que de leurs structures rattachées (CODES) depuis le site de la fédération nationale d'éducation pour la santé :

[http://www.fnes.fr/presentation/reseau\\_et\\_ses\\_membres.php](http://www.fnes.fr/presentation/reseau_et_ses_membres.php)

Sites institutionnels :

Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA) :  
<http://www.drogues.gouv.fr/>

Le ministère des Affaires sociales et de la Santé : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

L'observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) : [www.ofdt.fr/](http://www.ofdt.fr/)

[\*Les produits et les addictions de A à Z\*](#)

L'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) : <http://ansm.sante.fr>

[\*Réglementation : classement des produits psychotropes et stupéfiants\*](#)

Santé Publique France (fusion de l'INPES, l'INVS et l'EPRU) : <http://inpes.santepubliquefrance.fr>

Drogues Info Service (ADALIS) : [www.drogues-info-service.fr](http://www.drogues-info-service.fr)

Alcool Info Service : [www.alcool-info-service.fr](http://www.alcool-info-service.fr)

Joueurs Info Service : [www.joueurs-info-service.fr](http://www.joueurs-info-service.fr)

Tabac info service (TIS) : [www.tabac-info-service.fr/](http://www.tabac-info-service.fr/)

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) : [inserm.fr](http://inserm.fr)

[\*Santé publique - Addictions\*](#)

[\*Santé publique - Alcool\*](#)

[\*Les expertises collectives\*](#)

Textes législatifs et réglementaires : <https://www.legifrance.gouv.fr/initRechTexte.do>

Sites associatifs :

La Croix rouge : <http://www.croix-rouge.fr/>

Fédération **addiction** : [www.federationaddiction.fr](http://www.federationaddiction.fr)

Narcotiques anonymes : [www.narcotiquesanonymes.org](http://www.narcotiquesanonymes.org)

Association Française pour la Réduction des **risques** liés à l'usage de drogues (AFR) : [a-f-r.org](http://a-f-r.org)

Fil santé Jeunes : [www.filsantejeunes.com/drogues-et-addictions](http://www.filsantejeunes.com/drogues-et-addictions)

Association nationale de **prévention** en alcoologie et **addictologie** (ANPAA) : [www.anpaa.asso.fr](http://www.anpaa.asso.fr)

Alcooliques anonymes France : [www.aafrance.fr](http://www.aafrance.fr)

Société française d'alcoologie (SFA) : [www.sfalcoologie.asso.fr](http://www.sfalcoologie.asso.fr)

Comité national contre le tabagisme (CNCT) : [www.cnct.org](http://www.cnct.org)

Non à la drogue, Oui à la vie : <http://www.nonaladrogue.org/>



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

## « Etudiants : prévenir les addictions de pairs à pairs »

### Annexe 3

#### BILAN DU PROJET

##### 1 - Références

**Intitulé du projet :**

**Etablissement :**

**Adresse postale :**

##### Référent du projet pour l'établissement – Vie étudiante

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse de courrier électronique :

Téléphone :

##### Référent étudiant du projet

Nom :

Prénom :

Association :

Fonction au sein de l'association :

Cursus de formation :

- Ingénieur
- Vétérinaire
- Paysage
- Licence professionnelle
- Master
- Doctorat

Année :

- 1ère
- 2ème
- 3ème
- 4ème
- 5ème

Adresse de courrier électronique :

Téléphone :

## 2 – Equipe organisatrice du projet

Association(s) :

Nombre étudiants impliqués dans le projet :

Cursus de formation :

- Ingénieur
- Vétérinaire
- Paysage
- Licence professionnelle
- Master
- Doctorat

Année :

- 1ère
- 2ème
- 3ème
- 4ème
- 5ème

### 3 - Quelle(s) problématique(s) identifiée(s) lors du diagnostic a ou ont conduit à la mise en place des actions ?

### 4 - Type d'action choisie

Quelle(s) actions mises en place ? Pourquoi ce choix ? Ce choix a-t-il été fait avec la direction des études ? Si oui comment ? Sinon pourquoi ?

### 5 - Développement et mise en œuvre du projet

Comment ont été définies les différentes étapes du projet ?

Quelles méthodes et modalités de travail ont été mobilisées pour son élaboration ?

*Ex. : - Travail en groupe, binôme ou individuel*

*- Ateliers répartis sur plusieurs sessions, ...*

*- Répartition des différentes étapes/tâches concourant à la production sur différents groupes/personnes*

*- modalités de co-construction*

Quels partenaires internes et externes ont été mobilisés ?

Quels ont été les freins et les leviers ? En cas de difficultés, comment ont-elles été dépassées ?

*Implication des étudiants et des équipes dans le projet*

*Place des partenaires extérieurs dans le projet*

*Intégration du projet dans l'établissement...*

### 6 - Evaluation de l'impact du projet

Au niveau des étudiants

Quelles procédures ont été privilégiées pour mener l'évaluation ?

Quelles ont été les réactions sur les thèmes abordés et sur les méthodes et modalités utilisées ? En cas de différences d'appréciation, ont-elles été discutées ? Sous quelle(s) forme(s) ? Avec quels résultats ? ...

Combien d'étudiants estimez-vous avoir été impactés par le projet ?

Des changements de représentations ou d'attitude/discours ont-ils été observés ? Lesquels ? Sinon pourquoi ?

Des changements de comportements ont-ils pu être observés ? Lesquels ? Sinon pourquoi ? La cohésion du groupe a-t-elle été renforcée ? Comment cela s'est-il traduit ?

Quelles compétences psychosociales ont été plus particulièrement mobilisées ou développées ?

Les étudiants impliqués se sont-ils exprimés auprès de leurs pairs sur leur travail ? Comment ?  
...

Au niveau des équipes de la vie étudiante

Quel impact et quelle valorisation pour les équipes encadrantes ? Quelle(s) appropriation(s) pour les équipes non impliquées dans le projet ?...

Au niveau de l'établissement

Quelle place a eu ce projet dans l'établissement ? Comment a-t-il été abordé, diffusé et valorisé ?

Ce projet a-t-il été un facteur de changement ou d'évolution dans la démarche de prévention ? Si oui comment ?

La vie et l'organisation de l'établissement ont-elles été impactées ? Si oui comment ? Les conséquences de l'action sur les conduites addictives ont-elles été évaluées ? Si oui quels en sont les résultats ? Sinon, pourquoi ?

Des suites sont-elles envisagées ? Si oui lesquelles ?

**7 - Bilan financier** (intégrer la valorisation des personnels à ce projet) :

Désignation	Recettes	Dépenses
	TOTAL	TOTAL

**8 - Synthèse générale sur l'expérience du projet**

A compléter de la date et du cachet de l'établissement

**Date limite d'envoi à la DGER/BVIE :  
30 novembre 2017  
à l'adresse suivante : conf-dger.bvie@educagri.fr**